

APPEL À PROJETS FORMATION IDEX 2015

**Parcours et Programmes d’Excellence**

**PLATEFORMES / DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES INNOVANTS**

**Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d’excellence (IDEX), l’Université de Strasbourg veut, à travers cet appel à projets, renforcer l’excellence de ses formations en soutenant des plateformes et des dispositifs pédagogiques innovants impliquant notamment des investissements importants.**

**Cet appel à projets est ouvert à toutes les composantes. Il doit permettre de soutenir des initiatives existantes ou en création, pour une durée d’un an, qui seront lancées opérationnellement à la rentrée 2015, voire au cours de l’année universitaire 2015-2016.**

**Les projets éligibles**

Cet appel vise au développement ou à la création de plateformes ou de dispositifs pédagogiques innovants. Ceux-ci peuvent être de nature diverse :

* plateforme de TP innovants (investissements supérieurs à 50 k€)
* dispositif numérique innovant en appui à l’enseignement en présentiel et/ou à distance
* autre type de plateforme ou de dispositif pédagogique innovant.

**Les projets devront s’attacher aussi bien à décrire la plateforme ou le dispositif et ses fonctionnalités qu’à expliciter le renouvellement des pratiques pédagogiques visé par la mise en place de cette plateforme ou de ce dispositif.**

Pour les projets de développement d’enseignements sur support numérique, il s’agit de décrire la plus-value du support et les fonctionnalités « pédagogiques » du dispositif visées et non de rechercher à concevoir de nouvelles plateformes numériques.

Pour les projets menés en collaboration avec des partenaires étrangers, la conception de modules d’enseignements développés à l’Unistra et mis en commun avec ceux développés par les partenaires étrangers est éligible, sous réserve que l’Université de Strasbourg soit clairement affichée comme contributeur.

**🛈** Les porteurs des projets peuvent bénéficier d’un accompagnement de l’**Institut de Développement et d’Innovation Pédagogique (IDIP) et de la DUN** pour soutenir la conception et la mise en œuvre de leurs projets, renforcer leurs dispositifs de pilotage et de suivi et leur permettre ainsi d’atteindre leurs objectifs.

**Dossier de candidature**

Les demandes de financement devront être effectuées au moyen du dossier téléchargeable depuis le site de l’université <http://unistra.fr>, dans la rubrique « IdEx » « AAP Formation IDEX 2015 ».

Le dossier comporte un certain nombre d’informations pédagogiques indispensables :

 Formulaire projet plateformes/dispositifs pédagogiques innovants

 Devis des équipements (le cas échéant ; à envoyer au plus tard à la MIA avant le 28.02.2015)

 Avis de la DUN pour les projets de dispositifs pédagogiques numériques.

**Financement**

Le financement accordé dans le cadre de cet appel à projets sera d’un montant de 10 000 à 150 000 euros pour l’ensemble du projet.

Pour les plateformes de TP innovants, les investissements – et donc les demandes - doivent être supérieurs à 50 k€.

Il pourra s’agir de financements pleins ou de co-financements. Dans ce second cas, le financement ne sera attribué que sur justificatif de l’obtention du co-financement.

Les dépenses éligibles doivent principalement être ciblées sur les frais d’équipement (voire de fonctionnement dans le cas de dispositifs numériques pour le paiement de prestations internes ou externes) mais peuvent aussi inclure, dans une moindre mesure, des coûts de personnel.

Cet appel à projets s’inscrit dans le cadre du budget 2015 de l’IDEX, et portera donc sur les dépenses réalisables en 2015 (dès avril) et jusqu’en avril 2016. Les financements ainsi obtenus seront donc soumis aux règles de suivi de l’IDEX.

**Procédure d’examen des projets**

La date limite de dépôt des projets est fixée au **mercredi 28 janvier 2015.**

* un exemplaire papier du dossier devra être envoyé à Coralie Bajas-Schaefer – Mission Investissements d’avenir – Université de Strasbourg- 20a rue René Descartes - 67000 Strasbourg,
* un exemplaire du dossier au format pdf devra être envoyé par courriel à : coralie.bajas-schaefer@unistra.fr
* La Mission Investissements d’avenir valide l’éligibilité des projets déposés ;
* Un groupe d’experts ad-hoc, composé d’experts internes et externes, examinent les projets éligibles, en plus des collégiums qui produisent un avis argumenté sur chaque projet et un classement. Ces retours d’évaluation sont transmis à la Commission ad-hoc de la CFVU ;
* la Commission ad-hoc de la CFVU élargie aux collégiums présélectionne les projets ;
* la CFVU décide de la sélection finale des projets et de leur financement.

**Calendrier**

Lancement de l’appel à projets : 3 décembre 2014

Date limite de dépôt des dossiers : 28 janvier 2015

Evaluation : du 30 janvier au 27 février 2015

Commission ad-hoc CFVU IdEx : début mars 2015

Décisions de la CFVU : 17 mars 2015.